

FEUILLET HEBDOMADAIRE (Page 1)

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

www.hessedvedavid.com



N°82

PARACHAT LEKH LEKHA (Béréchit Ch. 12:1 – Ch. 17:27)

13 'Hechvan 5770 / 31 Octobre



Entrée (St Brice) : selon votre communauté

Sortie (St Brice) : 18h20



Ichmaël

Examinons un texte dont le rapport avec le sujet que nous allons traiter ne nous apparaîtra que par la suite. La Paracha Réé traite de la ville « hanida'hat », ville vouée à l'anathème : lorsqu'une ville s'est livrée dans sa totalité à l'idolâtrie, la Torah impose la Mitsva de la détruire sans en rien laisser (Dévarim 13-17-18). Puis, à la fin du verset 18, il est écrit qu'Hachem « te donnera de la miséricorde et te prendra en miséricorde ». Le Or Ha'haïm explique : « Voici le sens de ce passage : Il a ordonné de passer toute la population par l'épée, même le bétail. Or une telle action est de nature à faire naître la cruauté dans le cœur de l'homme ... »

Le fait de tuer entraîne que celui qui tue, devient cruel. C'est pourquoi, lorsque la Torah nous donne une Mitsva exceptionnelle de destruction et de mort, elle veut nous éviter de devenir des hommes cruels, et elle donne l'antidote qui est la miséricorde. Le Or Ha'haïm continue : « ... Nous constatons que les Ichmaélites appelés « bande d'assassins » dans le langage du roi parce qu'ils éprouvent un plaisir intense au moment de tuer un homme, la racine de la miséricorde (héritée d'Avraham Avinou) a été extirpée d'eux et ils sont devenus l'incarnation de la cruauté ». Comment le comprendre ?

Le Or Ha'haïm poursuit : « Quant à l'autre enfant d'Avraham, il a refusé la Torah et il n'a donc reçu ni cette Mitsva, ni son corollaire de miséricorde. C'est pourquoi, il est devenu une bande d'assassins, c'est-à-dire un peuple qui a rompu le lien de miséricorde qui le rattachait à son ancêtre Avraham Avinou ».

Ichmaël a donc développé un défaut particulier : la cruauté. Cette idée est importante car elle permet de comprendre qu'il ne sert à rien de parler de miséricorde avec quelqu'un qui est totalement investi de cruauté.

Examinons à présent la naissance d'Ichmaël. Nous lisons dans la Parachat Lekh Lekha 16-3 : « Saraï, l'épouse d'Avram, prit Hagar l'égyptienne qui était sa servante, et elle la donna à Avram son mari pour qu'elle soit sa femme ». N'ayant pas eu d'enfant pendant 10 ans, il pouvait prendre une autre femme.

Puis il est écrit : « Il s'approcha de Hagar et elle conçut. Quand Hagar vit qu'elle était enceinte, sa maîtresse fut diminuée (vatékal) à ses yeux ».

Que s'est-il passé ?

Se voyant enceinte, Hagar alla voir Saraï et lui dit : « Je me suis trompée sur ton compte. Tu passais pour une femme pieuse. Mais si tu n'as pas été enceinte, c'est que tu n'es pas sans reproche, et si moi je le suis, c'est que je suis plus juste que toi ». Hagar se donne donc le droit de faire la morale à sa maîtresse.

C'est un renversement des valeurs que tente d'imposer Hagar l'égyptienne, à savoir « Israël, ce n'est pas Israël ! », c'est-à-dire, Israël défini comme le peuple de l'éthique, de la morale et de la loi, ce n'est pas toi, mais c'est moi ! dit Hagar.

Saraï se trouve complètement désorientée, sous le choc, et se plaint à Avram : « Tu es responsable de l'humiliation qui m'est faite ». Avram se sent lui aussi désorienté, partagé entre ces deux femmes et il dit à Saraï : « Ta servante est dans ta main, fais lui ce que bon te semble ». Alors : « Saraï l'opprima et elle s'enfuit de devant elle ».

Pourquoi et comment Saraï a-t-elle opprimée Hagar, pourquoi ne l'a-t-elle pas renvoyée sans l'opprimer ?

Le Ramban explique que Sarah n'aurait jamais du faire cela et à cause de cela, ses enfants seront opprimés par les descendants d'Ichmaël. Le Pahad Its'hak explique. La Guémara Bérakhot 8a nous enseigne : « Un homme doit toujours habiter à côté de son maître », le servir, le voir vivre et se construire à partir de son exemple. Pourtant, quelques lignes plus bas, la Guémara dit : « Qu'un homme n'habite pas à côté de son maître ». La Guémara répond qu'il n'y a pas de contradiction.

Dans un cas, il lui est soumis, dans l'autre cas, il ne lui est pas soumis. Un homme doit habiter à côté de son maître dans le cas où il accepte son autorité et où il suit ses avis, quelle que soit sa propre opinion. Mais s'il ne l'écoute pas, s'il n'est plus soumis à lui, alors il vaut mieux qu'il n'habite pas à ses côtés, car à chaque fois qu'il ne lui obéira pas, il aura le statut de « rebelle » contre son maître, et c'est une faute grave.

Or, Saraï était « le maître » de Hagar. Tant que Hagar lui est restée soumise, il était bon pour elle d'habiter à ses côtés. Cette situation fonctionnait d'ailleurs tellement bien que Saraï en vint à la proposer à son mari comme 2^{ème} épouse. Mais lorsque Hagar cessa de se soumettre à Saraï, celle-ci lui dit « va-t-en » dans le sens, il vaut mieux que tu t'en ailles. En effet, Hagar se mettait en danger en se rebellant contre sa maîtresse.

C'est alors qu'elle refusa de partir et le Pahad Its'hak nous explique que les vexations infligées par Saraï n'avaient pour seul objectif que de lui faire sentir qu'elle est dans l'obligation de partir. Elle a donc fait cela dans l'intérêt de sa servante. Ce qui arrive ensuite est très important.

FEUILLET HEBDOMADAIRE (Page 2)

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

www.hessedvedavid.com



N°82

PARACHAT LEKH LEKHA (Béréchit Ch. 12:1 – Ch. 17:27)

13 'Hechvan 5770 / 31 Octobre



Entrée (St Brice) : selon votre communauté



Sortie (St Brice) : 18h20

« L'ange d'Hachem la trouva près d'un point d'eau dans le désert ... et il dit à Hagar, servante de Saraï : « de quel endroit viens-tu, et où veux-tu aller ? » Ces deux questions posées par l'ange et donc par Hachem, sont celles qui doivent rester présentes en permanence à l'esprit du peuple dont est issu Hagar. Si la Torah les lui rappelle ici, c'est qu'il a tendance à les oublier; alors commencent effectivement les problèmes. A ces questions, Hagar répond : « Je fuis de devant Saraï ma maîtresse ». Même en fuite, même en conflit avec Saraï, Hagar se définit en employant le mot-clé : « ma maîtresse ». Saraï reste sa référence. Que lui répond l'ange ? « Retourne vers ta maîtresse, et laisse-toi opprimer sous sa main ».

Ainsi, Hagar et donc Ichmaël, doit comprendre qu'elle doit se mettre au service d'Israël, car toute autre relation entre eux serait problématique. Si nous abandonnons ce regard de la Torah au profit du regard des nations, nous rencontrons difficultés et revers. Le peuple juif doit comprendre qu'il a un rôle éducatif auprès d'Ichmaël, et ce n'est pas par hasard si les deux peuples doivent cohabiter. Alors l'ange lui dit : « Tu vas avoir un fils, tu l'appelleras Ichmaël ... et il sera Péré Adam ».

Que signifie Péré Adam ?

Le mot « péré » n'est pas un adjectif mais un substantif. Il sera d'abord « péré », c'est ce qui le définit et après il sera adam. « Péré » est un animal sauvage, qui a cette caractéristique de ne pas savoir gérer sa liberté, car il agit sans limite : il peut tuer, dépecer et manger. On peut aller plus loin.

On a l'habitude de se demander comment est-il possible que des hommes qui ont fait des études puissent se comporter avec tellement de cruauté ? Comment un père d'enfant se transforme un terroriste ?

Le 'Hafets 'Haim nous répond.

La Torah dit au sujet d'Ichmaël : « Véhou Yihé Péré Adam », il sera un sauvage homme. Nous savons que la Torah est éternelle, et elle vient nous enseigner qu'Ichmaël, éternellement, est un homme sauvage. Même si l'on demande aux meilleurs éducateurs de s'occuper de lui, il reste un homme sauvage. Même s'il est un avocat, un juge, un médecin, il est un avocat, un médecin « sauvage ».

Le Midrash nous donne une clé supplémentaire pour cerner le personnage. Lorsqu'Hakadoch Baroukh Hou a donné la Torah aux Bné Israël, Il l'a proposée auparavant à toutes les nations. Toutes ont refusé pour des raisons particulières. En ce qui concerne Ichmaël, il aurait accepté la Torah si elle s'était limitée à ce que son propre nom exprime (Ichma = il entendra; el = D.). Il était prêt pour une Torah d'écoute qui le transcende. Autrement dit, il était prêt pour Nichma, c'est-à-dire pour la foi. Mais comme il fallait aussi Naassé, c'est-à-dire accepter une loi opérante pour diriger les actes, il a refusé. (Essay, assou, c'est le contraire).

Ichmaël constitue donc un peuple dans lequel la foi s'est développée, mais non bridée par la loi. Et quand la émouna se propage sans censure et sans limite, elle explose et peut mener au pire. La émouna seule peut rendre fou, « les fous de D. », elle doit être balisée par la raison, c'est-à-dire par la loi. Chaque fois qu'une valeur positive risque d'être extrémisée, la Torah intervient pour la limiter. On trouve un exemple frappant dans la Parachat Kédochim.

Nous lisons dans le passage traitant des interdits relatifs à la cohabitation (Vayikra 20-17) : « Si un homme prend sa sœur, qu'elle soit la fille de son père ou la fille de sa mère, qu'il voit sa nudité et qu'elle voit la sienne, c'est 'Hessed, ils seront exterminés aux yeux des fils de leur peuple ». Pourquoi la Torah emploie ce mot qui normalement signifie générosité ?

Le Talmud Yéroushalmi nous éclaire. Il dit : « Agis par amour, car si un jour tu en venais au seuil de la haine, celui qui aime ne hait pas ... » Le Yéroushalmi ajoute « ... et agis par crainte, car si tu en venais au seuil de la révolte, celui qui craint ne se rebelle pas ».

Une question se pose : pourquoi la deuxième sentence était-elle nécessaire, l'amour ne suffit-il pas ? Eh bien non : un amour débridé qui n'est pas contrôlé par la loi, risque d'aboutir à l'abomination. La Torah emploie le mot 'Hessed pour dire qu'au nom du seul 'hessed, tu peux en arriver à t'égarer.

Ainsi, la Torah nous apprend à gérer nos actes de manière harmonieuse à l'intérieur d'un cadre qui a pour limites l'amour et la générosité d'un côté, la loi et la crainte de l'autre côté. Hors de ce cadre là, on ne peut que s'égarer. Ichmaël ne connaît que la foi, sans loi, au nom de laquelle, même le pire peut devenir permis. C'est pourquoi, la Torah a été donnée au peuple juif qui a dit naassé vénichma. Pour Ichmaël, la foi peut amener à tout, même à la mort, puisqu'au nom de la foi, on peut tout faire.

Pour la Torah, la foi et la loi mettent la vie comme la valeur suprême !